

Année universitaire 2025 -2026

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

(inscription définitive sous réserve de places disponibles)

UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE TOULOUSE

Réservé à l'administration 25/941/P410310/			
☐ CB - Carte bancaire ☐ Paiement en ligne			
Données personnelles	ladame l	⊐ Monsieur	_
NOMPrénom			
Date de naissance//			
Souhaitez-vous un accueil adapté au regard d'une situation de handicap ?			
Si oui, précisez votre handicap : □ m	oteur	□visuel □aud	ditif
Adresse			
Code PostalVille			
Téléphone fixe:Téléphone portable :			
Courrier électronique			
Inscription:			
Pièces à fournir : La présente fiche dûment datée et signée. Le paiement se fera par CB à L'UTL au moment de l'inscription. Une photo d'identité pour votre carte d'auditeur (elle ne fera pas l'objet d'un traitement informatisé).			
La direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage de l'Université Toulouse - Jean Jaurès rappellent aux auditeurs de l'UTL que sur l'ensemble des tarifs proposés, <u>aucun remboursement ne sera effectué</u> une fois l'inscription validée et que <u>l'absence à une conférence n'ouvre droit à aucun remboursement ni avoir</u> .			
PASS CULTUREL -10 CYCLES 2025 - 2026 N° DU CYCLE			MONTANT
1			
2	7		
3			350,00 €
4			
5	5		
	Fra	is de dossier 2025-2026	
		TOTA	L 372,00 €
Les inscriptions dans les cycles et ateliers sont possibles dans la limite des places disponibles.			
En cas de cycle complet : accepteriez-vous de suivre les conférences en visioconférences : 🗆 oui			
☐ Je m'engage à respecter la charte de bon fonctionnement de l'UTL et du règlement intérieur de l'université et m'engage à en respecter toutes les clauses			
☐ J'ai bien pris connaissance de la mention légale relative au traitement des données personnelles dans le cadre de la gestion des			
inscriptions aux ateliers, conférences et cycles de conférences de l'Université du Temps Libre et de la réception des communications et			
de son catalogue de programmation culturelle via sa l			
https://www.univ-tlse2.fr/accueil/formation-insertion/formation-continue/mentions-legales-relatives-au-traitement-des-donnees \[\] \] \] \] \] \[\] \] \] \] \[\] \] \[\]			
(désabonnement de la liste de diffusion possible à tout moment).			
		Le / / 202 _	_
Pour le Président et par délégation La Responsable Administrative et Financière		Signature de l'inte	éressé·e
du Service de la Formation Continue et de l'Apprentissage		3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	
Sylvie CARDOSO			

Université du Temps Libre ① 05 61 50 24 02 56 rue du Taur

31000 Toulouse



Objet

Cette charte a pour objet de préciser les droits et devoirs des personnes qui suivent le programme culturel proposé par l'UTL de l'Université Toulouse – Jean Jaurès. Elle fixe les dispositions relatives à la mise en œuvre de ce programme. La charte figure dans la brochure programme et au dos de la fiche d'inscription.

Tout manquement d'un auditeur aux dispositions de cette charte peut entraîner une sanction laissée à l'appréciation de l'UTL.

Inscriptions

L'UTL est accessible à toute personne majeure sans condition de diplôme.

Une carte d'auditeur est remise après règlement du montant de l'inscription. Cette carte est individuelle et doit comporter une photo de l'auditeur pour être valide.

La carte donne accès aux conférences pour lesquelles l'auditeur est inscrit. Elle doit être impérativement présentée aux personnels de l'UTL lors de chaque conférence avant d'accéder aux salles.

En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte sera établie.

L'annulation de l'inscription à un atelier, une conférence ou un cycle de conférence, du fait de l'auditeur ne peut pas faire l'objet d'un remboursement ni d'un avoir.

L'absence à une ou plusieurs conférences ne peut donner lieu à remboursement.

Un nombre minimum de participants est nécessaire pour l'ouverture des différents ateliers et conférences. Si le nombre de participants est insuffisant, l'atelier ou le cycle de conférences sera annulé ou reporté et l'auditeur sera remboursé. Il est de la responsabilité de l'adhérent de vérifier la faisabilité de son programme avant de s'inscrire afin d'éviter tout chevauchement de conférences.

Ne sont admis à un atelier ou à une conférence que les auditeurs de l'UTL ayant réglé le montant des frais d'inscription. Certains ateliers et/ou la capacité d'accueil des salles imposent une limitation du nombre de participants ce qui peut entrainer une inscription sur liste d'attente ou un refus d'inscription.

Les inscriptions reçues par courrier sont traitées dans l'ordre chronologique de leur arrivée.

L'UTL est également ouverte aux étudiants de l'Université Toulouse – Jean Jaurès sur présentation de leur carte d'étudiant attestant de leur inscription pour l'année en cours, sans paiement de droits d'inscription supplémentaires pour un cycle de conférences. Les ateliers de techniques picturales leurs sont également accessibles dans la limite des places disponibles pour un tarif de 110 € par atelier.

Programmation

L'UTL veille à respecter le programme établi. Toutefois, en cas de circonstances majeures indépendantes de sa volonté, certaines conférences peuvent être modifiées, reportées ou annulées, sans qu'aucune indemnisation ne puisse être sollicitée. Si l'UT2J se trouve dans l'impossibilité d'organiser les conférences sur site, des aménagements ponctuels pourront être mis en place afin d'assurer la continuité pédagogique à distance.

Les actions suivantes sont strictement interdites

- l'affichage non autorisé, ou affichage dit sauvage;
- l'utilisation du matériel et des équipements à des fins personnelles sans autorisation;
- l'introduction de nourriture ou de boisson dans les salles.

Documentation

Les méthodes pédagogiques et la documentation mise à disposition sont protégées au titre des droits d'auteur. Elles ne peuvent être réutilisées en dehors de l'UTL ni diffusées par les participants sans l'accord préalable et formel de leur auteur.

Enregistrement

Il est interdit de photographier, d'enregistrer ou de filmer tout ou partie des conférences et des séances d'activités sans l'accord de l'intervenant (loi sur la propriété intellectuelle du 2 janvier 1968).

Téléphone portable

L'usage des téléphones portables est interdit pendant conférences et les ateliers. Ceux-ci doivent être désactivés avant l'entrée dans les salles.

Cigarette électronique

Il est interdit d'utiliser la cigarette électronique à l'intérieur des locaux de l'UTL.

Vols

Chaque auditeur est responsable de son matériel et ne peut engager la responsabilité de l'UTL en cas de perte ou de vol.